

RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 30 OCTOBRE 2006

- * 290-CX-1273 concernant l'engagement d'une agente de programme coopératif au Bureau de liaison université-milieu (**Bibiane Lépine**)

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (Loi 65).